

Journals

No. 29

Thursday, March 15, 2001

10:00 a.m.

Journaux

N^o 29

Le jeudi 15 mars 2001

10 heures

PRAYERS

PRIÈRE

MOTIONS

MOTIONS

By unanimous consent, Mr. Boudria (Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Mr. Manning (Calgary Southwest), moved, — That, when Orders of the Day are reached on Wednesday, March 21, 2001, the Leader of the Government in the House of Commons shall propose the following motion:

Du consentement unanime, M. Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M. Manning (Calgary–Sud–Ouest), propose, — Qu’à l’appel de l’Ordre du jour, le mercredi 21 mars 2001, le leader du gouvernement à la Chambre des communes propose la motion suivante :

“That a special committee of the House be appointed to consider and make recommendations on the modernization and improvement of the procedures of the House of Commons;

« Qu’un comité spécial de la Chambre soit nommé pour étudier et faire des recommandations sur la modernisation et l’amélioration de la procédure à la Chambre des communes;

That the Members of the committee shall be the Deputy Speaker and the House Leaders of each of the officially recognized parties, provided that substitutions may be made from time to time, if required, in the manner provided for in Standing Order 114(2);

Que le comité soit composé du Vice-président et des leaders parlementaires de chaque parti officiellement reconnu, pourvu que des substitutions puissent être faites de temps en temps, si nécessaire, selon les dispositions de l’article 114(2) du Règlement;

That, notwithstanding any Standing Order, the Chair of the committee shall be the Deputy Speaker and the Vice-Chairs shall be Leader of the Government in the House of Commons and the House Leader of the Official Opposition;

Que, nonobstant tout article du Règlement, le président du comité soit le Vice-président de la Chambre et que les vice-présidents du comité soient le leader du gouvernement à la Chambre des communes et le leader parlementaire de l’Opposition officielle;

That the committee shall have all of the powers granted to Standing Committees in Standing Order 108;

Que le comité ait tous les pouvoirs conférés aux comités permanents en vertu de l’article 108 du Règlement;

That the committee shall not adopt any report without the unanimous agreement of all the Members of the committee;

Que le comité n’adopte aucun rapport sans le consentement unanime de tous les membres dudit comité;

That the committee may recommend to the House texts of new or amended Standing Orders;

Que le comité puisse recommander à la Chambre des versions nouvelles ou modifiées du Règlement;

That the committee may make recommendations for changes to relevant statutes and, if it does so, such recommendations shall be deemed to have been made pursuant to an Order adopted pursuant to Standing Order 68(4); and

Que le comité puisse recommander des modifications aux lois pertinentes, et, le cas échéant, ces recommandations seront réputées faites conformément à un ordre adopté en vertu de l’article 68(4) du Règlement;

That the committee shall present its final report no later than Friday, June 1, 2001.”; and

Que le comité présente son rapport final au plus tard le vendredi 1^{er} juin 2001. »;

That the above motion be disposed of in the following manner:

Que l’on dispose de la motion sus-mentionnée de la manière suivante :

After a representative of each recognized party has spoken, no Member may speak for more than ten minutes, with a five minute period for questions and comments;

No proceedings pursuant to Standing Order 38 shall be taken up and the House shall continue to sit after the ordinary time of daily adjournment to consider the motion, provided that, after 6:30 p.m., the Chair shall not receive any quorum calls, dilatory motions or requests for unanimous consent to propose any motion;

No amendment to the motion shall be permitted;

When no Member rises to speak, the motion shall be deemed to have been adopted and the House shall adjourn to the next sitting day; and

That the debate on the motion shall be deemed to satisfy the requirements of Standing Order 51.

The question was put on the motion and it was agreed to.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Lee (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

— Nos. 371-0044, 371-0046, 371-0049 and 371-0050 concerning health care services. — Sessional Paper No. 8545-371-3-02.

INTRODUCTION OF GOVERNMENT BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. MacAulay (Solicitor General of Canada), seconded by Ms. Caplan (Minister of Citizenship and Immigration), Bill C-16, An Act respecting the registration of charities and security information and to amend the Income Tax Act, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Ms. Caplan (Minister of Citizenship and Immigration) for Mr. Martin (Minister of Finance), seconded by Mr. MacAulay (Solicitor General of Canada), Bill C-17, An Act to amend the Budget Implementation Act, 1997 and the Financial Administration Act, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Recommendation
(Pursuant to Standing Order 79(2))

Her Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act to amend the Budget Implementation Act, 1997 and the Financial Administration Act".

Qu'après les discours des représentants de chaque parti reconnu, ceux des autres députés n'excèdent pas dix minutes, suivis, le cas échéant, d'une période de questions et d'observations de cinq minutes;

Que les délibérations prévues à l'article 38 du Règlement n'aient pas lieu et que la Chambre continue de siéger après l'heure ordinaire d'ajournement quotidien afin d'étudier la motion, sous réserve qu'après 18 h 30, le Président ne reçoive ni demande de quorum, ni motion dilatoire, ni demande de consentement unanime afin de proposer une motion;

Qu'aucun amendement à la motion ne puisse être proposé;

Qu'au moment où aucun député ne demande la parole, la motion soit réputée adoptée et que la Chambre s'ajourne jusqu'au jour de séance suivant;

Que le débat sur la motion soit réputé avoir satisfait aux exigences de l'article 51 du Règlement.

La motion, mise aux voix, est agréée.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

— n^{os} 371-0044, 371-0046, 371-0049 et 371-0050 au sujet des services de la santé. — Document parlementaire n^o 8545-371-3-02.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. MacAulay (solliciteur général du Canada), appuyé par M^{me} Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration), le projet de loi C-16, Loi concernant l'enregistrement des organismes de bienfaisance et les renseignements de sécurité et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M^{me} Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration), au nom de M. Martin (ministre des Finances), appuyée par M. MacAulay (solliciteur général du Canada), le projet de loi C-17, Loi modifiant la Loi d'exécution du budget de 1997 et la Loi sur la gestion des finances publiques, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Recommendation
(Conformément à l'article 79(2) du Règlement)

Son Excellence la gouverneure générale recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée « Loi modifiant la Loi d'exécution du budget de 1997 et la Loi sur la gestion des finances publiques ».

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Ms. Caplan (Minister of Citizenship and Immigration) for Mr. Martin (Minister of Finance), seconded by Mr. MacAulay (Solicitor General of Canada), Bill C-18, An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Recommendation
(Pursuant to Standing Order 79(2))

Her Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act to amend the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act".

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Dromisky (Thunder Bay — Atikokan), seconded by Mrs. Ur (Lambton — Kent — Middlesex), Bill C-300, An Act to amend the Criminal Code (wearing of war decorations), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Mr. Dromisky (Thunder Bay — Atikokan), three concerning Canada's railways (Nos. 371-0075 to 371-0077) and one concerning post-secondary education (No. 371-0078);

— by Mrs. Ur (Lambton — Kent — Middlesex), one concerning the Canada Post Corporation (No. 371-0079) and one concerning unborn children (No. 371-0080);

— by Mr. Steckle (Huron — Bruce), one concerning the Canada Post Corporation (No. 371-0081).

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That, at the conclusion of the debate on today's Opposition motion, all questions necessary to dispose of this motion be deemed put and a recorded division deemed requested and deferred until Tuesday, March 20, 2001, at the expiry of the time provided for Government Orders.

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration of the Business of Supply.

Mr. Paquette (Joliette), seconded by Mr. Ménard (Hochelaga — Maisonneuve), moved, — That this House support the government's will in its efforts to restore free trade agreement rules for softwood lumber and inform the United States that it rejects any obstacle to that free trade process.

Debate arose thereon.

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M^{me} Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration), au nom de M. Martin (ministre des Finances), appuyée par M. MacAulay (solliciteur général du Canada), le projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Recommandation
(Conformément à l'article 79(2) du Règlement)

Son Excellence la gouverneure générale recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée « Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ».

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Dromisky (Thunder Bay — Atikokan), appuyé par M^{me} Ur (Lambton — Kent — Middlesex), le projet de loi C-300, Loi modifiant le Code criminel (port de décorations militaires), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

— par M. Dromisky (Thunder Bay — Atikokan), trois au sujet des chemins de fer du Canada (n^{os} 371-0075 à 371-0077) et une au sujet de l'enseignement postsecondaire (n^o 371-0078);

— par M^{me} Ur (Lambton — Kent — Middlesex), une au sujet de la Société canadienne des postes (n^o 371-0079) et une au sujet des enfants à naître (n^o 371-0080);

— par M. Steckle (Huron — Bruce), une au sujet de la Société canadienne des postes (n^o 371-0081).

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Qu'à la conclusion du débat sur la motion de l'opposition aujourd'hui, toute question nécessaire pour disposer de cette motion soit réputée mise aux voix et que le vote par appel nominal soit réputé demandé et différé jusqu'au mardi 20 mars 2001, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

M. Paquette (Joliette), appuyé par M. Ménard (Hochelaga — Maisonneuve), propose, — Que la Chambre appuie la volonté du gouvernement dans sa démarche pour rétablir les règles de l'entente de libre-échange dans le secteur du bois d'oeuvre et signifie aux États-Unis son refus de toute entrave à ce libre-échange.

Il s'élève un débat.

Mr. Asselin (Charlevoix), seconded by Mr. Laframboise (Argenteuil — Papineau — Mirabel), moved the following amendment, — That the motion be amended by adding after the word “process” the following:

“, for example the establishment of quotas or tariff barriers.”

Debate arose thereon.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Paquette (Joliette), seconded by Mr. Ménard (Hochelaga — Maisonneuve), in relation to the Business of Supply;

And on the amendment of Mr. Asselin (Charlevoix), seconded by Mr. Laframboise (Argenteuil — Papineau — Mirabel).

The debate continued.

At 5:15 p.m., pursuant to Standing Order 81(16), the Speaker interrupted the proceedings.

Pursuant to Order made earlier today, the question was deemed put on the amendment and a recorded division was deemed requested and deferred until Tuesday, March 20, 2001, at the expiry of the time provided for Government Orders.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:16 p.m., by unanimous consent, the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

Mr. MacKay (Pictou — Antigonish — Guysborough), seconded by Mr. Keddy (South Shore), moved, — That, in the opinion of this House, the government should introduce legislation establishing a code of conduct for Members of Parliament and Senators, based on the March 1997 final report of the Special Joint Committee on a Code of Conduct of the Senate and the House of Commons. (*Private Members' Business M-200*)

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 96(1), the Order was dropped from the Order Paper.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), a paper deposited with the Clerk of the House was laid upon the Table as follows:

— by Mr. Collenette (Minister of Transport) — Report on Exemptions Issued to Masters, Mates and Engineers for the year 2000, pursuant to the Canada Shipping Act, R.S. 1985, c. S-9, sbs. 132(2). — Sessional Paper No. 8560-371-239-01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Transport and Government Operations*)

M. Asselin (Charlevoix), appuyé par M. Laframboise (Argenteuil — Papineau — Mirabel), propose l'amendement suivant, — Que la motion soit modifiée par adjonction, après les mots « ce libre-échange », de ce qui suit :

« , par exemple l'établissement de quotas ou de barrières tarifaires. »

Il s'élève un débat.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Paquette (Joliette), appuyé par M. Ménard (Hochelaga — Maisonneuve), relative aux travaux des subsides;

Et de l'amendement de M. Asselin (Charlevoix), appuyé par M. Laframboise (Argenteuil — Papineau — Mirabel).

Le débat se poursuit.

À 17 h 15, conformément à l'article 81(16) du Règlement, le Président interrompt les délibérations.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, l'amendement est réputé mis aux voix et le vote par appel nominal est réputé demandé et différé jusqu'au mardi 20 mars 2001, à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17 h 16, du consentement unanime, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

M. MacKay (Pictou — Antigonish — Guysborough), appuyé par M. Keddy (South Shore), propose, — Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter une mesure législative établissant un code de conduite à l'intention des députés et des sénateurs, à partir du rapport final de mars 1997 du Comité mixte spécial sur un code de conduite du Sénat et de la Chambre des communes. (*Affaires émanant des députés M-200*)

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du Feuilleton.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, un document remis au Greffier de la Chambre est déposé sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par M. Collenette (ministre des Transports) — Rapport sur les exemptions émises aux capitaines, aux lieutenants et aux mécaniciens pour l'année 2000, conformément à la Loi sur la marine marchande du Canada, L.R. 1985, ch. S-9, par. 132(2). — Document parlementaire n° 8560-371-239-01. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent des transports et des opérations gouvernementales*)

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

At 6:15 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Accordingly, at 6:22 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

À 18 h 15, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

En conséquence, à 18 h 22, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

